



Laval, le 15 mars 2022

Aux membres du conseil d'établissement 2022-2023

Objet : Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'École Polymécanique de Laval tenue le 15 mars à 15h30 h par vidéoconférence TEAMS.

Sont présents les membres suivants :

Monsieur Patrick Céré, RP Muller Inc.
Madame Katya Dulac, conseillère pédagogique
Monsieur Dominic Marcil, CCQ
Monsieur Manuel Blass, enseignant
Monsieur Richard Bellefleur, représentant du personnel de soutien
Monsieur Sébastien Larouche, élève en réfrigération
Monsieur Pascal Filiatrault, directeur intérimaire de l'École Polymécanique de Laval

Sont absents les membres suivants :

Monsieur François Beaudry, enseignant
Madame Mélanie Prévost, enseignante
Madame Lila Coutal, élève en EGI

1. Accueil

Messieurs Patrick Céré et Pascal Filiatrault ouvrent l'assemblée et souhaitent la bienvenue à tous.

2. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Céré fait la lecture de l'ordre du jour à tous les membres.

Monsieur, Dominic Marcil propose l'adoption de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} février 2022

Le procès-verbal est présenté par monsieur Céré. Aucun correctif à y apporter.

Monsieur, Richard Bellefleur en propose l'adoption.

Adopté à l'unanimité

4. Informations et échange

- Période d'inscription officielle

Monsieur Filiatrault rappelle à tous que la période d'inscription a eu lieu en février. Comme mentionné en février, il n'y avait pas vraiment d'enjeux, puisque les programmes offerts à la Polymécanique suscitent grandement l'intérêt du public. Il mentionne à nouveau que des initiatives aux fins de promouvoir le centre, visant certains programmes, dont EGI et protection incendie auront lieu entre la fin de l'année scolaire et le début de la prochaine.

- Prochaines grandes opérations

Monsieur Filiatrault indique à tous que les prochaines grandes opérations d'ici la fin de l'année concerneront notamment le choix de calendrier scolaire pour la prochaine année, les tâches enseignantes et l'horaire ainsi que la préparation du budget en vue de 2022-2023. En ce qui a trait au dernier élément, il mentionne aux membres du CÉ que le budget 2021-2022 est à l'équilibre sur papier tel que présenté en février dernier et qu'il espère qu'il en soit ainsi en fin d'année afin de possiblement récupérer des sommes pour pallier au déficit de l'année scolaire 2020-2021.

5. Consultation

- CE2122-4 Principe d'encadrement du coût des documents (documents en consultation à venir)

Les factures élèves sont présentées à tous les membres du CÉ. Il y a peu de changements sur chacune de celles-ci. Une discussion a lieu en parallèle sur certaines possibilités quant à la future facture élève. C'est-à-dire de fournir aux élèves le désirant la possibilité d'acheter les outils au lieu de les leur prêter, ce qui aurait pour effet de les responsabiliser par rapport à l'entretien de ceux-ci, mais qui leur permettrait aussi d'avoir un « kit de départ », lorsqu'ils atteindront le marché du travail.

Par conséquent, du travail devra être fait en amont à l'automne prochain pour voir si dans un premier temps, cela ne contrevient pas aux principes de la gratuité scolaire et dans un deuxième, faire une recherche auprès des fournisseurs du centre pour monter ces « kits de départs ». Une autre discussion a également lieu sur les casques que nous fournissons gratuitement aux élèves, nous pourrions possiblement les charger à ces derniers, une recherche devra aussi avoir lieu en ce sens.

M. Sébastien Larouche propose l'adoption de la résolution.

Adopté à l'unanimité

- CE2122-5 Montant transféré dans le cadre des mesures protégées du MEQ

Monsieur Filiatrault, explique aux membres du conseil d'établissement que le centre de services scolaire de Laval lui a transféré un montant de 37 824\$ dans le cadre des mesures protégées. Ces mesures ont entre autres servi à assumer du salaire en soutien aux élèves et une autre partie servira à la reconnaissance du personnel et des élèves en temps de pandémie. Ces mesures sont données aux centres à partir d'une initiative du MEQ.

M. Manuel Blass propose l'adoption de la résolution.

Adopté à l'unanimité


6. Varia

Aucun point n'a été ajouté

7. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé, par Dominic Marcil, de lever la séance. La séance est levée à 16 h 21.

Président de l'assemblée



Pascal Filiatrault, directeur intérimaire